

Le développement, au meilleur coût et dans des délais restreints, des solutions et technologies nécessaires pour faire face aux menaces et risques susceptibles de porter atteinte à la vie de la Nation constitue un enjeu majeur de sécurité pour notre pays.

Or, bien que l'industrie française dispose de savoir-faire de premier plan dans ce domaine et maîtrise un large échantillon de technologies, les conditions nécessaires pour amener ces technologies à maturité et les développer à des coûts satisfaisants ne sont pas réunies.

Dans ce contexte, la structuration de la filière industrielle doit, autour d'un dialogue public-privé rénové, permettre :

- sur le plan de la compétitivité : de soutenir l'industrie nationale sur un marché porteur (croissance annuelle mondiale de 7%), sur lequel la France est très bien positionnée (plusieurs leaders mondiaux) mais sur lequel elle est soumise à une très vive concurrence.
- sur le plan de la sécurité : de garantir aux forces de sécurité et aux opérateurs d'importance vitale le libre accès, au meilleur coût, à des solutions de sécurité adaptées à leur besoin et fiables, tant du point de vue de leurs performances que de leur origine.

Pour relever ce défi et conformément aux objectifs énoncés dans sa charte d'installation, le comité de la filière industrielle de sécurité mobilisera l'ensemble des compétences publiques et privées nécessaires et articulera ses travaux pour la période 2014 -2015 autour de sept axes.

PRIORITES POUR LA PERIODE 2014-2015

Axe 1 : connaitre la filière nationale

Objectifs

Se doter d'une méthodologie commune pour analyser le marché national de la sécurité, réaliser une cartographie de ses forces et faiblesses et anticiper ses évolutions.

Enjeux pour la filière

Le périmètre, les acteurs et le poids économique de la filière industrielle de sécurité française ne sont aujourd'hui connus que de façon approximative. Les chiffres mis en avant par le Livre blanc de la défense et de la sécurité nationale (50 000 emplois et plus de 10 Mds€ de chiffre d'affaires annuel) constituent une première estimation, mais qui, de l'avis des experts, est largement sous-évaluée du fait d'une connaissance encore trop insuffisante du tissu industriel concerné.

La cartographie du marché national de la sécurité, qui pourra utilement s'appuyer sur les travaux conduits par les pôles de compétitivité dans le cadre de leur contrat de performance, ainsi que sur les relais régionaux de chambres de commerce et d'industrie et du cluster EDEN, constitue donc une première étape indispensable pour, au travers d'une connaissance renforcée des forces et des faiblesses de l'offre et de la demande nationales, mieux orienter les logiques d'acquisition des opérateurs publics et privés, les choix de politique industrielle et renforcer la solidarité, le dynamisme et la compétitivité de la filière française.

Axe 2 : exprimer le besoin

Objectifs

Faire émerger le panorama des besoins en matière de sécurité, au moyen d'un dialogue rénové entre l'Etat, les opérateurs publics et privés, les centres de recherche et l'industrie, et définir sur cette base une méthodologie pérenne de recueil du besoin ainsi qu'une première liste de priorités.

Enjeux pour la filière

A l'exception du secteur de la défense, il n'existe pas, pour les autres politiques publiques concourant à la sécurité, de vision prospective ni de méthodologie de recueil du besoin capacitaire.

Ainsi, au-delà de ses résultats immédiats, l'élaboration d'un recensement initial des besoins de l'Etat et des opérateurs procèdera d'un véritable changement de culture. Il marquera une première étape vers une meilleure anticipation de l'apport possible des technologies aux dispositifs de protection, nécessaire pour éviter à termes les duplications inutiles et favoriser les mutualisations. Il permettra aux industriels de développer une offre en meilleure adéquation avec les besoins nationaux et les aidera, par là, à élargir leurs perspectives de marché.

Axe 3 : développer les solutions de demain

Objectifs

Lancer à court terme trois à quatre projets de démonstrateurs répondant à des besoins prioritaires et permettant de renforcer la compétitivité de l'offre française sur la scène internationale. Ces démonstrateurs seront soit des prototypes avancés de produits, soit des plateformes d'intégration, de tests et de démonstration.

Enjeux pour la filière

Le développement, au meilleur coût, de solutions de sécurité innovantes, adaptées aux besoins réels des utilisateurs nationaux et mondialement compétitives, est la raison même de la filière « sécurité ».

Le lancement de premiers projets de démonstrateurs, emblématiques des nouvelles possibilités technologiques au service de la sécurité des citoyens et de la résilience de la Nation (télécommunication pour les forces de sécurité post-2020, sûreté du transport aérien, bâtiment sûr et intelligent, nouvelles générations de vidéo-protection) sera le premier test de l'engagement de chacun des acteurs dans la dynamique de filière, car cela signifiera :

- pour les prescripteurs : jouer le jeu du dialogue public-privé pour accompagner les industriels dans la déclinaison de la réponse technologique au besoin ;
- pour les industriels : sortir de la logique concurrentielle en proposant une réponse technologique tirant au mieux partie des avantages de l'équipe France dans sa diversité ;
- pour les pouvoirs publics et les industriels : dégager les sources de financement nécessaires à la réalisation de ces démonstrateurs.

Axe 4 : identifier les technologies de sécurité critiques

Objectifs

Identifier les technologies de sécurité critiques à la viabilité des systèmes ou pour le dynamisme de l'offre nationale et cartographier celles pour lesquelles :

- la France possède un avantage compétitif (les pépites) ;
- la France est en situation potentielle ou avérée de dépendance.

Sur la base de cette analyse, identifier les technologies de sécurité souveraines et développer, de façon pragmatique, des cercles de confiance, en bilatéral et avec quelques partenaires privilégiés.

Enjeux pour la filière

Essentielles au fonctionnement des sociétés, des réseaux et des infrastructures critiques, les technologies, lorsqu'elles sont défaillantes ou contrôlées par de personnes ou entités malveillantes, peuvent également être source de vulnérabilité, tout particulièrement lorsqu'elles sont placées au cœur des systèmes de sécurité.

L'identification des technologies de sécurité critiques constitue une première étape indispensable à la définition des mesures nécessaires pour les protéger et garantir le libre accès des forces de sécurité et des opérateurs d'importance vitale à des solutions de sécurité de confiance, tant du point de vue de leurs performances que de leur origine.

Axe 5 : soutenir les entreprises françaises à l'export

Objectifs

Permettre l'émergence d'un club France en s'appuyant sur les relais existants, afin de valoriser l'excellence de la filière industrielle française de « sécurité » sur le marché mondial.

Enjeux pour la filière

Le marché de la sécurité est très dynamique au plan mondial mais sa surface demeure limitée au plan national. Le dynamisme des industries françaises de sécurité à l'export est donc essentiel pour leur garantir la masse critique nécessaire pour développer des solutions de sécurité spécifiquement adaptées aux besoins nationaux mais dont les débouchés sont par construction limités. Symétriquement, l'existence de références nationales et régaliennes dans le catalogue de produits d'une industrie de sécurité constitue une véritable force pour la conquête des marchés export. Il y a donc un jeu gagnant-gagnant « sécurité-compétitivité » à soutenir le développement des industries françaises à l'export. Ce soutien pourrait s'appuyer à terme sur une stratégie ciblée d'aide aux renforcements des capacités de pays à fort potentiel de marché, à construire par ailleurs.

Axe 6 : utiliser le levier européen

Objectifs

Proposer une stratégie nationale publique-privée vis-à-vis des différentes politiques et outils européens porteurs d'opportunités pour la filière industrielle française.

Enjeux pour la filière

Le marché national n'offre pas une taille critique suffisante pour garantir à lui seul le développement et le maintien d'une base industrielle et technologique de sécurité robuste et compétitive. Le niveau européen offre des perspectives de débouchés plus importantes bien qu'étant encore extrêmement fragmenté.

Disposer d'une stratégie publique-privée nationale vis-à-vis de l'échelon européen permettra à la France d'accompagner au mieux de ses intérêts les évolutions de l'environnement réglementaire et compétitif européen dans le cadre de la mise en place progressive de la politique industrielle européenne de sécurité. Elle permettra également de tirer au mieux profit des différentes politiques communautaires, en particulier en matière de soutien à la recherche et à l'innovation.

Axe 7 : mettre en réseau les acteurs

Objectifs

Favoriser la diffusion, en particulier vers les PME et ETI, des opportunités offertes par la structuration de la filière nationale et acculturer progressivement les administrations à la logique d'anticipation des besoins en nouvelles technologies.

Enjeux pour la filière

Le marché de la sécurité est extrêmement éclaté tant du point de vue de l'offre que de la demande. Cette fragmentation est préjudiciable :

- aux acheteurs, qui n'ont pas l'occasion de confronter leurs expériences et donc de devenir plus efficaces dans leurs stratégies d'acquisition ;
- à l'efficacité de la dépense publique ; les opportunités de mutualisation ne sont pas saisies ;

- à la vitalité du tissu industriel de la sécurité, les PME n'ayant que peu de visibilité sur les différentes aides publiques disponibles et leur articulation, et encore moins sur les évolutions du contexte réglementaire et normatif.

La mise en réseau des acteurs de la filière doit permettre de lutter contre cette fragmentation, de susciter les opportunités de marché y compris à l'export, et de contribuer, à terme, à l'émergence d'une véritable solidarité de filière.

MISE EN ŒUVRE

La coordination et la synthèse de travaux est organisée par le groupe de pilotage du CoFIS.

Présidé par Louis GAUTIER, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale et Pascal FAURE, directeur général des entreprises, le groupe de pilotage est composé de :

- Monsieur Marc DARMON, Président du conseil des industries de confiance et de sécurité (CICS) et Madame Muriel PENICAUD, directeur général de BUSINESS France, qui en assurent conjointement la vice-présidence ;
- Monsieur Thierry DELVILLE, le Délégué ministériel aux industries de sécurité du ministère de l'intérieur ;
- Mme Claude REVEL, déléguée interministérielle à l'intelligence économique
- Mme Agnès ROMATET-ESPAGNE, directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des affaires étrangères et du développement international
- Monsieur Christophe QUINTIN, haut fonctionnaire de défense du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
- Monsieur Roger GENET, directeur général de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Madame Caroline LAURENT, directrice de la stratégie de la délégation générale de l'armement du ministère de la défense
- Monsieur Patrick ESPAGNOL, directeur de la sécurité d'EDF
- Le Général Bernard PAPPALARDO, chef du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
- Monsieur Michel ROBERT, Président de l'université de Montpellier
- Monsieur Jean-Pierre TUAL, président du groupe de travail « Confiance numérique et sécurité » du pôle de compétitivité SYSTEMATIC, GEMALTO
- Monsieur Jean-Pierre QUEMARD, Vice-Président « sécurité et technologies » de AIRBUS DEFENCE & SPACE
- Monsieur Philippe DEJEAN, Responsable du groupe Recherche du CICS, SAFRAN
- Monsieur Thierry CAMPOS, Président directeur général d'HGH Systèmes Infrarouges